LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 18 septembre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE – Mme Patricia SIMON – M. Bernard CAPDEPUY - Mme Corinne CASTAING - M. Philippe CRÉTOIS, Mme Marlène KIERSNOWSKI, adjoints — M. Xavier GRANGER - Mme Florence GIROULLE - M. Jean-Philippe NOËL – Mme Corinne DEJOUS – M. Guillaume GOURSAUD - Mme Marineige LAURENT - M. Frédéric POURE - M. Joël ANTOINE – M. Jérémy DEISS - Mme Marilyn DEBERT, CONSEILLERS.

Pouvoirs de : M. Jean-François LAVILLE à M. Frédéric POURE
Mme Aude MOULIN DELALANDE à Mme Marlène KIERSNOWSKI
Mme Sara SMAÏLI à Mme Marilyn DEBERT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné M. Philippe CRÉTOIS, secrétaire de séance

* * *

Délibérations prises **:**

Numéro délibération	Objet	VOTE
N°57/2026	Demande de subvention FPRNM EAPCT pour l'élaboration du DICRIM	Approuvé
N°58/2026	Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de distribution de gaz	Approuvé
N°59/2026	Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de distribution de réseaux de télécommunication	Approuvé
N°60/2026	Autorisation de signer la convention de remboursement des frais liés à Intramuros avec la Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers	Approuvé
N°61/2026	Création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet – *25/35e pour un poste à l'école*	Approuvé
N°62/2026	Modification d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet – *23/35e pour un poste à l'école*	Approuvé
N°63/2026	Recours au bénévolat	Approuvé
N°64/2026	Mandat spécial – Déplacement à Polla (Italie)	Approuvé
N°65/2026	Mandat spécial – Congrès des Maires	Approuvé
N°66/2026	Remise exceptionnelle de loyers de l'atelier photo – *Remise de deux loyers de 500€*	Approuvé
N°67/2026	Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable – *Montant de 506.18€*	Approuvé